

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2009

Date de la convocation : 20 Octobre 2009

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire - Présidente), Mr Henri LAURENT (Titulaire - 1^{er} Vice-Président), Mr Alain RENARD (Titulaire - 2^{ème} Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Titulaire - 3^{ème} Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Titulaire - Secrétaire), Mr Guy CERCELLIER (Titulaire - Payeur Départemental), Mr Thierry GELLÉ (Titulaire - Membre Associé), Mr Georges-André PASTOR (Suppléant), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mme Pâquerette PEYRIDIEUX (Titulaire), Mme Hélène ESTRADE (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Bernard ROUSSET (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr David MAZERES (Titulaire), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Jacques MAYOUX (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Claude COMIN (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)

Pouvoirs : Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire) donne pouvoir à Mr Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président)

Excusés : Mr Christian GAUBERT (Titulaire), Mr Philippe PLISSON (Titulaire), Mr Jean TOUZEAU (Titulaire), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Sébastien HOURNAU (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire),

Absents: Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mr Pierre LOTHAIRE (Titulaire), Mr Didier BAYARD (Titulaire), Mr Alain PASTUREAU (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Mickaël FELLONNEAU (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire)

**DÉLIBÉRATION N° 2009-11-05 D
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

I - Exposé des motifs

Mise en place du Budget Principal en M52

Il est proposé que le Budget Principal soit dorénavant utilisé avec la norme M52. Le Budget annexe, budget de suivi du Contrat de Partenariat, reste quant à lui, sous la norme M4.

En effet, le Budget Principal porte uniquement sur la structure administrative du syndicat et ne présente pas un caractère commercial ou industriel. De plus, il permettra de retracer les écritures afférentes à d'éventuels services numériques développés pour le compte de ses adhérents.

Le passage du Budget Principal à la norme M52 implique que les sommes soient exprimées en TTC. Il s'agit d'un surcoût estimé à 12.000 € lié à la TVA non récupérable pour le syndicat. La TVA liée aux investissements sera récupérable par le biais du FCTVA.

Budget Principal – Administration du Syndicat Mixte

Les charges de personnels sont revues légèrement à la baisse par rapport à l'année 2009. En effet, l'expérience acquise en 2009 a permis de prévoir au plus juste le Budget 2010. Les prévisions prennent uniquement en compte les avancements des personnels. Le financement des charges de personnels et assimilés est estimé à 271.704 euros sur l'année 2010.

Le Syndicat Mixte a rejoint ses nouveaux locaux Tour 2000, en début d'année 2009, en sous-louant cet espace au Département de la Gironde. Cependant il est possible que le syndicat soit amené à déménager début 2010. Les propositions budgétaires prennent donc en compte un éventuel déménagement et les coûts induits.

Le montant total des charges à caractère général est estimé à 118.327 euros, les dépenses imprévues à 10.000 euros.

L'objectif de 2010 est d'achever la constitution du système d'information du syndicat avec, notamment, la mise en place de la plateforme de dématérialisation et l'évolution du système d'information géographique. Concernant les investissements, les immobilisations incorporelles sont estimées à 10.172 euros (licences informatiques, marchés d'études) et les immobilisations corporelles à 25.000 euros (matériel informatique, matériel de sécurité, appareils de mesures, serveurs, câblage éventuel de nouveaux locaux). Le montant total d'investissement est de 35.172 euros.

Les missions de contrôle des chantiers seront financées par le résultat de l'année précédente. Ces missions sont estimées à 150.000 euros maximum HT.

**DÉLIBÉRATION N° 2009-11-05 D
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010**

Une autre partie du résultat sera affectée à l'ingénierie du dossier FEDER. En effet, dans la mesure où le budget du Contrat de Partenariat dépasse les 50 millions d'euros, des formalités supplémentaires en tant que « grand projet » sont obligatoires auprès de la Commission Européenne.

Budget Annexe – Contrat de Partenariat

L'année 2010 sera l'année la plus importante concernant la construction du réseau de Gironde Numérique et de la couverture des zones blanches. Les investissements menés par la société de projet Gironde Haut Débit sont estimés à 31.320.014 euros. La proposition budgétaire prend en compte les éléments d'incertitude qui devraient être levés durant l'année à savoir : les coûts d'enfouissement non prévues des fibres optiques aériennes induits par la tempête Klaus de janvier 2009, les choix des adhérents du paiement des contributions en 2 ou 19 ans et la détermination du montant des fonds européens (FEDER) alloués.

II - Perspectives financières

Budget Principal

La proposition du Budget 2010 est prévue à partir des contributions des membres. Le résultat de l'année 2009 sera affecté lors d'un prochain Budget Supplémentaire.

Le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose ainsi de ne pas augmenter les adhésions pour l'année 2010. Le montant total des adhésions est ainsi identique pour la troisième année consécutive. Le montant des adhésions de chaque adhérent évoluera en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et recensement de la population.

Fonctionnement

Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat Mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sont des dépenses obligatoires.

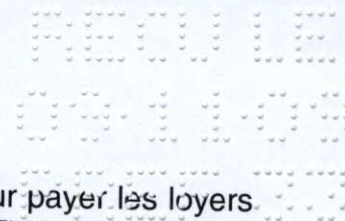
Les recettes prévisionnelles attendues d'une part des 45 Communautés de Communes et d'Agglomération et, d'autre part, du Département de la Gironde, s'élèveraient respectivement à 217.643 euros et à 226.527 euros.

En fonctionnement, la somme totale des recettes prévue par les contributions est de 444.170 euros.

Investissement

Les dépenses d'investissements sont couvertes par un virement d'ordre de la section d'exploitation vers la section d'investissement d'un montant de 30.000 euros. Elles comprennent l'équipement informatique du syndicat, la poursuite de mise en place initiée en 2009 d'un système d'information dédié à la vie du projet du Contrat de Partenariat (suivi de chantier, système d'information géographique pour un suivi territoire par territoire, archivage des plans de récolement) et l'éventuel déménagement du syndicat.

DÉLIBÉRATION N° 2009-11-05 D
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010



Budget Annexe

Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (Investissements), L2 (Financement), L3 (Exploitation), L4 (Impôts et Taxes). Le budget présenté rend compte des contributions du Département de la Gironde, des EPCI adhérentes et de la Région Aquitaine. Le Budget Supplémentaire prendra en compte le résultat reporté 2009 et le montant FEDER attribué probablement en cours d'année 2010.

Les loyers qui suivent reprennent le vote de la délibération fixant les AE-AP/CP (Autorisations d'Engagement, Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement). Les crédits de paiement alloués pour les loyers comprennent une marge de sécurité par rapport aux loyers contractuels afin de ne pas être en difficulté comptable vis-à-vis des échéances contractuelles lors des ajustements mineurs des loyers d'exploitation.

Exploitation

Les dépenses sont évaluées à 3.162.000 euros :

- Loyers L2 : 1.607.234 euros,
- Loyers L3 : 1.494.434 euros,
- Loyers L4 : 60.332 euros.

Les recettes prévisionnelles sont évaluées à :

- Département de la Gironde : 2.792.900 euros,
- Recettes commerciales : 148.100 euros,
- Amortissement des subventions d'investissement : 221.000 euros.

Investissement

Les dépenses sont évaluées à 2.342.900 euros :

- Loyers L1 : 2.121.900 euros,
- Amortissement des subventions : 221.000 euros.

Les recettes prévisionnelles sont évaluées à

- Département de la Gironde : 42.900 euros,
- EPCI adhérentes : 1.300.000 euros,
- Conseil Régional d'Aquitaine : 1.000.000 euros.

Les contributions prévisionnelles des EPCI seront ajustées d'ici le vote du Budget Primitif 2010.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical **ATTESTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2009-11-05 D
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010**

PROUVE
05/11/09
PAGE 03

Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 37

Votes : Pour.....37
Contre.....6
Abstentions...0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE,

le 05 NOV. 2009

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

Liste de pièces jointes :

- Annexe : Adhésions 2010

DÉLIBÉRATION N° 2009-11-05 D
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010



Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5.75 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	17,25	33	50,25
Suffrages exprimés	17,25	34	51,25
Votes pour	17,25	34	51,25
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0

Syndicat Mixte Gironde Numérique
Tour 2000 3ème étage – Terrasse Front-du-Médoc – 33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 66 04 - Fax : 05 56 99 57 52 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

ANNEXE

CONTRIBUTIONS COLLECTIVITÉS MEMBRES

~~~~~  
**ADHÉSIONS 2010**

CONTRIBUTIONS COLLECTIVITÉS MEMBRES  
~ ADHÉSIONS 2010 ~

| PAYS                        | CDC                                   | ADHESION<br>2010 |
|-----------------------------|---------------------------------------|------------------|
| <b>CONSEIL GÉNÉRAL</b>      |                                       | 226.527          |
| <b>LIBOURNAIS</b>           | <i>Coutras</i>                        | 5.417            |
|                             | <i>Guîtres</i>                        | 4.207            |
|                             | <i>Sud Libournais</i>                 | 6.451            |
|                             | <i>Juridiction de St-Emilion</i>      | 4.263            |
|                             | <i>Libournais</i>                     | 7.927            |
|                             | <i>Fronsac</i>                        | 4.677            |
|                             | <i>Entre 2 Mers Ouest</i>             | 1.700            |
|                             | <i>Lussacais</i>                      | 2.335            |
|                             | <i>Pays Foyen (sans Port Ste-Foy)</i> | 5.202            |
|                             | <i>Brannais</i>                       | 2.476            |
| <b>MÉDOC</b>                | <i>Castillon-Pujols</i>               | 4.675            |
|                             | <i>Pointe Médoc</i>                   | 4.327            |
|                             | <i>Lacs Médocains</i>                 | 3.317            |
|                             | <i>Médulienne</i>                     | 5.010            |
|                             | <i>Centre Médoc</i>                   | 6.181            |
|                             | <i>Cœur Médoc</i>                     | 4.286            |
|                             | <i>Médoc Estuaire</i>                 | 6.827            |
| <b>HAUTE GIRONDE</b>        | <i>Estuaire</i>                       | 7.588            |
|                             | <i>Blaye</i>                          | 3.922            |
|                             | <i>St-Savin</i>                       | 5.797            |
|                             | <i>Bourg</i>                          | 4.072            |
|                             | <i>Cubzaguais</i>                     | 6.223            |
| <b>CŒUR ENTRE-DEUX-MERS</b> | <i>Vallon de l'Artolie</i>            | 2.692            |
|                             | <i>Créonnais</i>                      | 4.079            |
|                             | <i>Targon</i>                         | 2.208            |
|                             | <i>St-Loubès</i>                      | 9.302            |
|                             | <i>Côteaux de Garonne</i>             | 2.293            |
|                             | <i>Côteaux Bordelais</i>              | 5.737            |
|                             | <i>Portes de l'Entre 2 Mers</i>       | 4.896            |
| <b>BASSIN D'ARCACHON</b>    | <i>Bassin d'Arcachon</i>              | 10.200           |
|                             | <i>Val de l'Eyre</i>                  | 5.437            |
|                             | <i>Nord Bassin</i>                    | 10.200           |





|                                   |                              |                |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------|
| <b>GRAVES ET LANDES DE CERNES</b> | <i>Montesquieu</i>           | 10.200         |
|                                   | <i>Paroupien</i>             | 1.990          |
| <b>LANDES DE GASCOGNE</b>         | <i>Villandraut</i>           | 2.066          |
|                                   | <i>Bazas</i>                 | 5.257          |
|                                   | <i>Captieux</i>              | 3.157          |
| <b>LANGONNAIS</b>                 | <i>Langon</i>                | 7.499          |
|                                   | <i>Podensac</i>              | 6.152          |
|                                   | <i>Côteaux Macariens</i>     | 2.841          |
|                                   | <i>Auros</i>                 | 3.011          |
| <b>HAUT ENTRE-DEUX-MERS</b>       | <i>Réolais</i>               | 5.579          |
|                                   | <i>Pellegrue</i>             | 1.700          |
|                                   | <i>Sauveterre de Guyenne</i> | 2.567          |
|                                   | <i>Monségur</i>              | 1.700          |
| <b>TOTAL EPCI</b>                 |                              | <b>217.643</b> |
| <b>TOTAL</b>                      |                              | <b>444.170</b> |